

## PRESENTATION DE LA FARA

**La F.A.R.A.** (*Fédération des Associations Régionales des Allocataires et prestataires de la CARMF*), crée en 1971 par le regroupement des 16 Associations régionales des Allocataires de la CARMF, les fédère au plan national. **Son Conseil d'Administration** comprend, de droit, les Présidents de ces 16 Associations régionales et un certain nombre de membres supplémentaires, élus en fonction de l'importance numérique de la Région, ou cooptés en raison de leurs compétences particulières.

**Elle regroupe ainsi près de 20% des 50.000 Allocataires de la Caisse** : médecins-retraités et conjoints-survivants. Elle est la seule organisation qui les représente à titre exclusif, et, à ce titre, elle bénéficie d'une représentativité spécifique tant auprès de la CARMF que des Pouvoirs Publics.

**La F.A.R.A.** a évolué au fil des temps. Se consacrant, au départ, à coordonner les actions des Associations dans le domaine de l'information, des activités culturelles et de l'entraide, elle a dû, sous la pression des événements liés à l'avenir de la retraite des Médecins, s'impliquer de plus en plus dans la défense de leurs intérêts matériels.

Elle a ainsi développé ses relations avec les Associations qui répercutent, à leur tour, les informations auprès de leurs adhérents. Elle adresse de nombreux documents à leurs Conseils d'Administration. Elle organise des réunions de formation des cadres. Un congrès a lieu tous les 2 ans. **Les membres de son Bureau** participent régulièrement aux Assemblées Générales des Associations, pour leur apporter les dernières informations. Enfin, ce site Internet a été mis en place, début 2004 (retraite-fara.com).

### **La F.A.R.A. s'attache à la défense des intérêts des Allocataires :**

■ en participant aux élections des Délégués et des 3 Administrateurs des Collèges des retraités et des conjoints survivants de la CARMF.

■ en recherchant et en maintenant le dialogue, malgré des positions parfois divergentes, avec la Caisse de Retraite, avec des résultats souvent positifs, dans le Régime de Base (réversion), dans le Régime Complémentaire (valeur du point).

■ en lançant des actions de contentieux contre certaines décisions de la Caisse et des Pouvoirs Publics : quatre recours en Conseil d'Etat pour le Régime Complémentaire, cinq recours devant les TASS deux recours en Cassation pour l'ASV sans résultat. Reste un recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui a été déposé le 15 octobre 2008.

■ en engageant une concertation avec les Syndicats médicaux, avec le Conseil National de l'Ordre, avec les Organisations mixtes de Retraités et d'Actifs, avec la Confédération Nationale des Professions Libérales.

■ en participant à des rencontres avec la Presse professionnelle.

■ en rencontrant, à maintes reprises, les Organismes de Tutelle : Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la Santé, Ministère du Travail, Sous-Direction des Retraites, IGAS.

■ en informant les Politiques : lors de chaque élection, diffusion de documents aux élus, demandes d'audition auprès des Commissions parlementaires, nombreuses interpellations des Députés et Sénateurs, avec, en retour, de nombreuses réponses et rencontres souvent suivies de dépôt de questions écrites au Gouvernement, lettre au Premier Ministre, rencontres avec les Conseillers des candidats à la présidence de la République, rencontre avec le Président de l'Assemblée Nationale...

■ en s'appêtant à participer à la concertation prévue sur le paramétrage de la LFSS...

**La F.A.R.A., malgré les difficultés et tout en comprenant la nécessité d'un effort équitablement partagé, continue à défendre avec persévérance et parfois avec succès, le droit légitime des Médecins retraités et des Conjointes survivants au maintien d'une retraite décente dans les prochaines années.**